

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **16/11/2016**

Date d'affichage : **17/11/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 24 novembre 2016**

L'an deux mille seize et le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Gaëtan MULLER à Marc-Etienne LANSADE / Manuel REQUIN à Eric MASSON / Patricia PENCHENAT à Audrey TROIN / Carole RUIZ à Michel DALLARI

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies, carrefours et places publiques. De même, Monsieur le Maire tient de ses pouvoirs de police généraux le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies y compris privées.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, le numérotage des maisons constitue une mesure de police générale exercée également par Monsieur le Maire pour des motifs d'intérêt général.

Le **rond-point** à l'intersection rue de la Cité des Marins et Allée du Grand Port, ne portant pas de nom, il convient de le dénommer.

Envoyé en préfecture le 02/12/2016

Reçu en préfecture le 02/12/2016

Affiché le

- 9 DEC 2016 N° 2016/133

ID : 083-218300424-20161124-DEL2016_212-DE

CM 24/11/2016


N° 2016/212

DENOMINATION DE ROND-POINT : ROND-POINT DE PORT COGOLIN

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de dénommer le **rond-point susvisé : rond-point de Port Cogolin.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 26 POUR - 6 ABSTENTIONS** (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).

Le Maire,



Marc Etienne LANSADE

